



CONVENTION «CLUB FERME»

Saison sportive 20...../ 20.....

Les Clubs de Hockey Masculin de :

Club d'origine

Club ferme

A) _____ et B) _____

Représentés par leurs Présidents respectifs,

_____ et _____

Et le Joueur :

Nom : _____ Prénom : _____ Licence N° : _____

DECLARENT PASSER UNE CONVENTION «CLUB FERME» QUI LES LIERA POUR LA SAISON 20.../20... .

♦ Cette convention devra être adressée à la FFHG avant toute souscription de licence bleue « Club ferme » par le Joueur, et au plus tard le 15 novembre de chaque saison (cachet de la poste faisant foi).

♦ Les Présidents et le Joueur reconnaissent avoir pris connaissance des droits et obligations relatives aux clubs fermes figurant à l'Annexe AS-23 du Règlement des Activités sportives, et notamment les règles encadrant la participation du Joueur aux matches du Club Ferme.

Le Président du Club d'origine

Le Président du Club ferme

Le Joueur

Fait à : _____, le _____ Fait à : _____, le _____ Fait à : _____, le _____

Cachet et Signature :

Cachet et Signature :

Signature

IMPORTANT : LE JOUEUR SERA ACCUEILLI PAR UN SEUL CLUB FERME PAR SAISON